

Décision

Générale

colonial

Décision n° 413 Décisions concernant les Ministères

n° 413

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

12 avril 1963

Numéro JO

n° 4 du 30/04/1963

Date du numéro

30 avril 1963

TEXTE INTÉGRAL

Une allocation viagère de reversion de trente six mille quatre cent deux francs Djibouti (36.402 FD.) l'an est accordée à Mme Fatma Elmi Rabeh Somalie Issa rer Koul, veuve de Hared Farah, explanton du Ministère de l'Enseignement.. des Sports et de la Jeunese, décédé à son domicile à Djibouti, Quartier n° 6, le 2 mars 1963. Cette allocation sera payable trimestriellement et à terme échu pour compter du 3 mars 1963, sur le vu d'un certificat de vie délivré par les autorités compétentes du Territoire.